

PROGRAMME RÈGLES D'OR

CONTACT
expertise@icsi-eu.org



POUR QUI ?

- L'ensemble du personnel



AMBITIONS

- Mobiliser et co-construire avec les acteurs de l'entité les règles fondamentales à respecter pour maîtriser vos risques majeurs



EN SAVOIR PLUS

- Déployer une démarche Règles d'or. Prévention des accidents graves et des accidents mortels, *Les cahiers de la sécurité industrielle*, Icsi 2018



CONTEXTE & ENJEUX

En questionnant les collaborateurs et la hiérarchie sur le respect des règles de sécurité, vous réalisez que certaines règles ne sont pas adaptées à la réalité des situations de travail, ne sont pas suffisamment connues, comprises, acceptées et suivies.

Or il est possible de **mobiliser l'ensemble des salariés autour d'un corpus réduit de règles simples**, aux libellés clairs, incontournables, applicables à tous et dont on peut facilement vérifier l'application.

Le 1^{er} enjeu réside dans le **choix pertinent des règles d'or** qui permettent de :

- couvrir les risques majeurs de l'entité, en prenant en compte toutes ses activités,
- s'appuyer sur une étude approfondie de l'accidentologie,
- impliquer le personnel dans l'élaboration des règles d'or.

La mise en œuvre et l'application des règles d'or constituent un 2^e enjeu fort. Cela suppose d'assurer un portage managérial constant, de vérifier l'applicabilité et l'application des règles d'or et de prendre en compte les difficultés rencontrées sur le terrain.



OBJECTIFS

Il s'agit de développer l'appropriation réelle des règles de sécurité incontournables par l'ensemble du personnel, en vue d'un respect strict et rigoureux. Cela passe par :

- mieux appréhender les risques majeurs de ses activités,
- avoir une vision commune de ce qui est attendu et reconnu par l'entité comme étant des incontournables,
- s'approprier ces règles et les traduire en termes concrets dans les activités de chacun,
- s'accorder sur les modalités de reconnaissance et réaction juste et équitable face aux écarts.

PROGRAMME RÈGLES D'OR



Ce programme repose sur les principes discutés entre les membres de l'icsi dans le cadre du Groupe d'échange « Prévention des accidents graves et mortels ».

L'icsi met à votre disposition son savoir-faire et propose de vous accompagner dans votre projet, tout particulièrement à des moments clés du programme. Mettre en place un programme « Règles d'or » suppose l'implication de la direction, la mobilisation des acteurs pour la définition des règles, l'organisation du déploiement et le suivi de l'appropriation.

CHOISIR LES RÈGLES D'OR

Approche participative, adaptée au contexte, pour définir un nombre limité de règles simples, aux libellés clairs, incontournables, applicables à tous et qui couvrent les risques majeurs de l'entité.

DONNER DU SENS

Co-construction de modalités de communication pour partager le sens des règles d'or dans la maîtrise des risques majeurs et fédérer les équipes autour d'une vision sécurité commune.

FORMER LA LIGNE MANAGÉRIALE

Module de formation action destiné à l'ensemble de la ligne managériale pour animer et favoriser l'appropriation des règles d'or au quotidien par les collectifs de travail.

AJUSTER ET ÉVALUER

Co-construction et mise en place d'un dispositif :

- ▶ de repérage et de traitement des obstacles à l'application des règles d'or,
- ▶ d'ajustement et d'évaluation de la mise en pratique des règles d'or,
- ▶ de reconnaissance des bonnes pratiques et de réaction juste et équitable face aux écarts.

PÉRENNISER

Intégration des règles d'or dans les façons de faire de chacun, dans les pratiques de l'organisation, les process et l'accueil des nouveaux.

L'apport de l'icsi

- ▶ Animation des réflexions individuelles et collectives
- ▶ Apport d'éclairages, éléments de benchmark
- ▶ Expertise et accompagnement du changement

